

Voyage d'études forestières en France

Autor(en): **Ducamp, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **88 (1937)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cherchés longuement. Le fait qu'il faut tenir compte de la destination des bois constitue une gêne pour le traitement de la forêt. Les commissions forestières qui assistent aux martelages ne s'occupent que de la destination des bois; la question du traitement les laisse indifférentes. Le martelage des bois de service est une recherche des bois de qualité. Heureusement que le martelage des bois de feu, qui représente la plus grande part des exploitations, permet d'éloigner le matériel défectueux si abondant à la montagne. Les exploitations des bois de feu ont seules le caractère de véritable coupe concentrée dans un peuplement. Les bois de service sont, comme il est logique, martelés à proximité des bâtiments à réparer et sont, de ce fait, répartis sur tout le territoire de la commune. Le martelage de petites quantités de bois de service exige souvent de longues marches.

Il ressort de cet exposé, un peu décousu, combien le travail du personnel forestier peut varier d'une région à l'autre. Son activité est aussi diverse que le visage même de notre patrie. A côté de cantons à sylviculture si avancée qu'elle peut servir de modèle, il en est d'autres, dans les Alpes, où son développement est entravé par les conditions de vie de la population. En haute montagne, le forestier consacre encore une partie de son temps à la répression d'abus; il restreint l'exploitation des produits accessoires; il empêche les coupes trop fortes, ou mal établies, qui mettent en danger le rendement soutenu ou le caractère protecteur de la forêt. Il reconstitue des peuplements dégradés par les jouissances abusives des générations précédentes. S'il souffre de ne pouvoir donner à la forêt les soins cultureux qu'elle demande, il a du moins la satisfaction de travailler dans un décor naturel grandiose et il est en droit de se dire, qu'en protégeant la forêt, il conserve au paysage montagnard sa plus belle et plus précieuse parure.

P. Kuntschen.

Voyage d'études forestières en France.

A propos de craintes injustifiées pour la forêt landaise.¹

(Controverse.)

« Tout ce Midi si beau,
c'est néanmoins un pays de ruines. »

(Michelet.)

C'est avec un très grand intérêt que j'ai, moi forestier colonial et du midi, pris connaissance, au cours de l'année 1935, dans le « Journal forestier suisse », du compte rendu d'« *Un voyage d'études forestières en France* », présenté par M. l'inspecteur fédéral E. Hess. Je suis, à peu de choses près, entièrement d'accord avec tout ce qui a été retenu par

¹ « Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est », n° 8, décembre 1936, par M. le conservateur Buffault.

mon distingué confrère en foresterie, au cours de son voyage, chez nous ici en France.

Si les voyages, comme on l'a dit, forment la jeunesse, ils ont aussi le très grand mérite de permettre à l'homme fait (sorti de son ambiance ordinaire) de voir les choses avec largeur. A ce propos, vous ne disconviez pas, je pense, qu'une fois hors de chez nous, il nous est donné de nous dégager (en partie tout au moins) de l'emprise de l'accoutumance aux choses qui nous entourent, et du même coup d'une certaine déformation de notre jugement, sinon même de notre pensée.

A mon humble avis, c'est par ce côté de l'affaire que le mémoire de M. Hess est, au titre de la foresterie en général, particulièrement intéressant à retenir.

Les remarques présentées sont de très haute valeur : soit lorsque l'auteur expose le cas du hêtre presque pur de la forêt de Eawy et du sylvestre dans le nord-ouest de la France, soit, plus loin, lorsqu'il présente au lecteur les remarquables collections d'arbres exotiques du beau domaine des Barres. La manière, estompée de tristesse, dont use M. Hess pour présenter le « *Reboisement de sols maigres sablonneux de la Sologne* », prouve que ce vaste plateau a peu de secrets pour lui. Avec tact, il évite courtoisement de crier en clair les erreurs qui furent commises dans le passé et celles qui se continuent, hélas ! dans le présent (ici sinon là) dans cette région.

A propos des sapinières de l'Aude et à mon gré, l'auteur présente l'affaire selon les étages de végétation.¹ A juste raison, M. Hess prend soin de souligner combien est grand le rôle qu'a joué l'intervention humaine dans la manière d'être de ce qui est. Mêmes causes, mêmes effets. Il a vu ce qui pour nous, forestiers du Midi de la France (rebord oriental des Cévennes) se marque de haut intérêt : le sapin associé au chêne vert. Dans la gamme, telle la constituent les abietinées, M. Hess a soin de souligner qu'au contraire de l'Alep et du sylvestre, le pin à crochet « *n'est pas essence de lumière très prononcée* ». A ce point de l'affaire, je reprocherais volontiers à M. Hess, en tout bien tout honneur, de ne pas avoir approuvé « *l'introduction du sapin — j'aimerais aussi y associer celle du hêtre — dans les peuplements de pin à crochet* ».

Je dirai enfin que si j'ai été particulièrement intéressé par ce que dit l'auteur à la fin de son étude, à propos du pin d'Alep, de la yeuse (impériale)² et du chêne pubescent dans la région méditerranéenne, j'ai eu le regret de ne rien surprendre sous sa plume concernant les Maures et l'Estérel envahis (faute aux abus millénaires de l'homme) par les formations hélioxérophiles, avec, à la clef, le pin maritime, et plus loin

¹ Et non selon les décisions de certains congrès qui ont inventé les étages de telle ou telle essence, ce qui reste en vérité inexistant.

² Biologiquement comparable au hêtre, selon M. le conservateur Joubert. Mélange du hêtre et de la yeuse en basse région rhodanienne dans l'aire culturelle de l'olivier.

(suite aux incendies endémiques) le grand vide végétal par ruine et stérilisation à peu près totale du sol.

Ceci dit, puis-je avouer que j'avais quelque peu oublié ce que M. Hess a exposé au chapitre « *Etude du pin maritime dans les reboisements d'Hourtin et de Lacanau* », soit ce qui touche au Sud-Ouest français. De cette région, j'ai dit jadis : « Admirable création humaine, » prestidigieux verger industriel puissamment domestiqué (pour ne pas » dire mis en esclavage). Sa vue n'a remué en mon cœur de forestier » que des idées assez tristes. Je remercie bien vivement l'administration » des eaux et forêts de ne jamais m'avoir confié la responsabilité de » la gestion d'un pareil domaine. » ¹

Or voici que, au retour d'un voyage en Italie et à la Côte d'Azur, je reçois le Bulletin, de décembre 1936, de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est, dans lequel l'ancien chef du Service forestier de tout le sud-ouest français, M. le conservateur *Buffault*, tend en quelques pages à saper les judicieuses réflexions pleines d'altruisme de M. l'inspecteur fédéral Hess.

A la manière de voir d'un forestier français, de vieille souche, je demande la permission d'exposer, auprès des forestiers suisses, celle d'un autre ancien fonctionnaire des Eaux et Forêts, lui aussi de France, ayant au surplus servi aux Colonies.

Sans doute, en une agréable entrée en matière, M. Hess est-il couvert de fleurs; mais, assez vite, il saute aux yeux du lecteur que c'est pour pouvoir mieux s'adjuger ensuite la possibilité de piétiner les vérités lancées par l'inspecteur fédéral, dans son clair exposé.

Mon camarade Buffault n'aurait-il pas saisi les hautes visées objectives de l'auteur, dont il a passé l'étude au crible ? A propos du pauvre arbre blessé dont le sang coule goutte à goutte, sous les coups du résinier, y avait-il place pour prêter à M. Hess des idées quasi enfantines ? Je ne conçois pas la chose possible, pour ma part.

Mais puisqu'à propos d'un article sérieux présenté à l'étranger, l'on s'est autorisé à jouer quelque peu sur les mots, je demanderai, à mon tour, s'il est exact de dire que c'est le résinier qui « ouvre au flanc du pin » les entailles nommées « quarres » ? Je ne le crois pas. Ce soin serait réservé, si je ne m'abuse, au gemmeur. Les occupations du résinier seraient ailleurs.

Dans son amour et son dévouement, total dirai-je, à la vie de la pineraie pure de pin maritime, l'ancien conservateur des forêts de Bordeaux use du mot « donc » pour écarter d'un geste ce qui semble le gêner dans l'exposé de M. Hess. Lorsque l'on parle de « massifs de pin maritime dans les landes », peut-on en effet proclamer sans plus qu'ils « existent de temps immémorial » ?

Il y a moins de 100 années, il n'y avait ici, dans le Département

¹ « Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté », de juin 1930.

du Gard, que deux stations¹ où se rencontraient quelques pins maritimes égarés, venus d'on ne sait où. A cette heure, l'emprise du pin maritime y est de l'ordre de 30.000 ha. On le voit, le pin maritime apparaît parfois très vite là où il n'était pas encore.

L'année 1750 dont l'auteur fait état ne se situe pas, que nous sachions, dans la nuit des temps. Pas même deux siècles : qu'est-ce donc que cela dans l'histoire du peuple des arbres, de ceux qui ont une patrie et de ceux qui ne sont que des bohémiens ?

Plus loin, voici une autre affirmation au sujet de laquelle il convient de se mettre en garde : « le traitement pratiqué n'a aucune répercussion fâcheuse sur le sol et n'en provoque pas l'épuisement. » Simple question scientifique de principe.

« La régénération naturelle se fait souvent difficilement », est-il reconnu loyalement. Aux explications que formule M. Buffault, l'inspecteur fédéral a pris soin, par avance, de donner celles qui valent ; car dans l'ordre des choses telles je les ai surprises en bien des pays, très divers, avec les pins : mêmes causes, mêmes effets.²

Les types de végétation et les stades d'évolution sont clairement mis en lumière par M. Hess. Tout ici, au sud-ouest, comme en bien d'autres lieux de la planète, laisse saisir comment l'évolution vers le mieux être est retardée, selon que le parasitisme humain est plus ou moins accusé.

N'est-ce pas M. Buffault lui-même qui, très timidement, écrit : « La récolte de la litière — soutrage — le débroussaillage effectué pour prévenir les incendies et favoriser la production résineuse y seraient plutôt dommageables du seul point de vue cultural... » Et c'est cela même que le forestier suisse n'a pas manqué de relever.

Parlant de la lande, à l'opposé de la manière de voir de l'inspecteur fédéral, M. Buffault écrit encore : « Nous estimons, au contraire, qu'elle n'a jamais été entièrement boisée, qu'elle n'a porté que les rares massifs et boqueteaux figurés sur la carte de Cassini et sur l'Atlas de 1790... » Et plus loin, dans la préhistoire, qu'en était-il ? A mon avis, ce qu'a exprimé, en toute simplicité, un forestier étranger vaut autant que ce qu'affirme simplement son collègue français.

Remarquons que, selon M. Buffault, il y aurait malgré tout « une lente amélioration », due à de moindres abus. Dès lors, pourquoi ne veut-il pas admettre qu'en sens inverse, il y ait eu (bien avant les cartes de Cassini et l'Atlas de 1790) régression au sein d'une sylvie naturelle climatique que rien, jusqu'aux temps modernes, ne devait avoir dangereusement touché ? Peut-être bien en est-il ainsi, dirai-je à mes collègues suisses, parce que les Landes, hantées par le pin maritime, sont devenues pour mon distingué camarade Buffault, comme une

¹ Flore du Gard, par de Pouzols.

² Dans la sylvie permanente, il ne saurait y avoir place pour les pins de stade régressif. B. D. Bulletin S. F. C. 1934.

seconde patrie. Ceci ne l'empêche cependant pas d'être resté très attaché au Bourbonnais, pays qu'agrémentent d'exactes forêts peuplées des plus beaux chênes qui soient au monde.

Or, la vie économique du sud-ouest français se montre à cette heure, plus que jamais, en une ambiance très particulière. La gemme « fascinatrice » crée, dans toute cette région, comme un ensorcellement auquel personne n'échappe. Elle compte par-dessus tout. Hors d'elle rien ne vaut et c'est ainsi que moi-même j'affirme avec Monsieur Buffault, qu'en effet « le parcours du bétail n'est pas nuisible » au gemmage des pins « hors des coupes de régénération et des jeunes pineraies non encore défendables ». L'on voudra bien m'accorder que, lorsque la chose est possible, je sais me ranger à l'avis de mon camarade. Mais, on en conviendra encore, ceci n'est dit qu'au point de vue spécial très local, sans aucune ampleur objective. En cours de route et un peu plus loin, M. Buffault fait grand cas de la « frugalité remarquable » du pin maritime. Ce n'est pas la première fois, ni sans doute la dernière, que nous entendons vanter la frugalité des pins (sylvestre, maritime, alep). Qu'est-ce donc exactement à vouloir dire ? Simplement que ces essences précieuses savent se contenter de peu. Elles seraient moins difficiles que d'autres. Par là se qualifie pour une part leur vie nomade, celle de véritable « Heimatlos ». Mais, à un sol usé et vidé de ce qui permet à la plante de vivre à la manière des bohémiens, les pins préfèrent une table bien garnie. Face à un sol épuisé, les pins transportent ailleurs leur campement.

Attaché à son concept, ce qui l'honore, M. Buffault écrit à nouveau que « même avec les modes d'exploitation dont elle s'accompagne, la présence du pin, sur ce sol de lande est plutôt améliorante que nuisible ». Si l'auteur ne se contredit pas exactement, l'on pensera sans doute avec moi qu'il édulcore...

En ce qui me concerne, ayant, en pareille matière, vu ce qu'il en est avec les pins en de nombreux horizons d'Europe, d'Asie et d'Afrique, je pense que, dans le temps, le peuplement pur et équienne est, avec certains pins et en particulier chez nous en ce qui concerne l'Alep, le maritime et le sylvestre, incompatible avec les fins de la vraie forêt, soit sa pérennité.

J'ajoute encore que lorsque l'on rencontre « un sol pourvu d'un humus fécond » (tel M. Buffault l'évoque) et où que l'on soit, c'est que là ont été au travail ou se dressent encore des masses forestières permanentes composites. Dans le temps, cet état de fait est possible à obtenir plus ou moins vite, plus ou moins parfait en tous lieux, et cela à la faveur d'un couvert permanent.

A mes collègues suisses et avec M. Buffault, j'accepte de déclarer qu'« aucune critique n'est à adresser aux forestiers chargés du traitement de ces forêts », c'est-à-dire des groupements d'arbres d'origine plus ou moins artificielle, tels on les rencontre dans le sud-ouest de la France.

Mais, ce que je serais enclin à critiquer pour ma part, ce serait toute tendance, qui pourrait sembler se manifester, à ne rien vouloir concevoir de mieux.

C'est ainsi que je propose sans ambages aux jeunes générations d'officiers des eaux et forêts, qui lèvent et qui seront désignées pour servir dans les boisements constitués en pins purs et encore en épicéa où que cela soit, de bien vouloir considérer toutes choses. J'estime, pour ma part, qu'ils auront le devoir de se demander si l'Etat en son domaine forestier privé, dressé dans l'intérêt général du pays, n'a pas comme obligation stricte, de faire mieux que ce qui jusqu'ici s'est imposé, suite à certaines contingences et donc par la force des choses aux particuliers, propriétaires de peuplements de pin maritime.

A cette heure, en France l'on sait que là où l'Etat est amené à assurer ou à se saisir de la gestion des bois et forêts, c'est parce que seul il se désigne pour jouer le rôle « du Prince ».

En France, un de nos maîtres en foresterie, *Bagneris*, disait : « Faites-moi de la bonne culture et le reste vous viendra par surcroît. »

Nîmes, mars 1937.

Roger Ducamp,

Ingénieur agronome et forestier français en retraite.

Une futaie mélangée de plaine.

Les forêts communales de Vufflens-la-Ville.

Nous croyons intéressant de donner quelques renseignements sur ces forêts, dont la partie essentielle est située sur la rive gauche de la Venoge, dans la direction de Bussigny.

Ce massif de 38 ha est remarquable surtout par le mélange des essences et l'irrégularité des peuplements.

Il est composé d'un mélange de résineux (58 %) et de feuillus (42 %). Nos cinq essences indigènes principales sont représentées, soit le chêne, le hêtre, l'épicéa, le pin sylvestre et le sapin blanc, en mélange souvent intime, ainsi qu'on peut le remarquer sur la photographie prise par M. Aug. Barbey.

L'essence caractéristique de la contrée est le *pin sylvestre*, dont l'accroissement en hauteur est remarquable. Il entre dans la composition des peuplements âgés et constitue aussi des perchis presque purs, provenant intégralement de rajeunissement naturel.

Ces forêts ont été traitées jusqu'en 1909 par coupes rases, reboisées en épicéa. A ce moment, la municipalité, sur proposition de M. Graff, alors inspecteur de l'arrondissement de Cossonay, renonça à ce mode de traitement pour appliquer la méthode des coupes de caractère jardinatoire.

Nous extrayons les renseignements suivants de la deuxième révision de l'aménagement, faite en 1931 par M. Borel :